

LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

Journal économique et social

Administration : Rue de la Balance 6

ABONNEMENTS

Un an Fr. 8 —
Six mois » 4 —
Trois mois » 2 —

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

paraissant à la Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi

Organe du parti ouvrier suisse

ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace
Pour les petites annonces en dessous
de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois.

Réclames : 30 centimes

Huitième année — N° 129

Rédacteur responsable WALTER BIOLLEY

Jeudi 4 Novembre 1897

Maisons recommandées

L. GYGI, COIFFEUR
53 Léopold Robert 53
Parfumerie fine des premières maisons

Brasserie Ulrich Frères BIÈRE façon
Munich et Pilsen
en fûts et en bouteilles

Grand Bazar du Panier Fleuri
Spécialité d'articles mortuaires en tous genres

TIROZZI & Cie. — Porcelaines
Cristaux Ustensiles de ménages Lampes

Jacob Schweizer PASSAGE DU CENTRE
Succursale : Demoiselle 88
BOUCHERIE — CHARCUTERIE

MAGASINS du PRINTEMPS, J.-H. Matile
Rue Léopold Robert 4 — Halte du Tramway
Vêtements pour Hommes, Jeunes gens, Enfants

A LA CORBEILLE DE FLEURS, Place du Marché 2
Adolphe Wasserfallen, horticulteur
Primeurs, Bouquets et couronnes en tous genres

Lehmann Frères, Voituriers
Rue Léopold Robert 11 a

Librairie-Papeterie F. ZAHN La Chaux-de-Fonds
Spécialité de registres au prix de fabrique
10 pour 100 de remise

ERNY, Boulangerie
12 GRENIER 12

CORDONNERIE ET MAGASIN DE CHAUSSURES
Chaux-de-Fonds F. RAUSS LOCALE
Léop.-Robert 33 Dl-JeanRichard 21

A LA CONFIANCE RONCO FRÈRES
CHAUX-DE-FONDS
Tous en tous genres. Confections pour Hommes. Draperie pour
Hommes. Bonnetterie. Mercerie. Ganterie et Layettes.

Jules Perrenoud & Cie
42-44 Léopold-Robert — Usine à vapeur à Cornier
Ehénisterie soignée. — Meubles de style.

Lainages AU GAGNE PETIT Soieries
6 Rue du Stand E. MEYER & Cie Rue du Stand 6
Corsets français, prix de fabrique. — BLANCS

AU NÈGRE, 16 Balance 16
TABACS et CIGARES. — Cannes. Maroquinerie

Wille-Notz
Denrées coloniales. VINS et
spiritueux. Farines, sons, avoi-
nes. Mercerie Laines et Cotons.

Moritz Blanchet Place du Marché
Teinturerie. — Lavages
chimiques. Prix modéré
BAINS MORITZ Ronde 29. — BAINS
depuis 40 centimes.

Magasin alimentaire
Paro 72 CH. BURRI Paro 72
Épicerie fine. Conserves. Fromages divers 1er choix. Huile
de noix supérieure. — LEGUMES FRAIS.

L. VERTNIER & Cie Rue Neuve 10
Grand choix de CHA-
PELLERIE en tous genres. — Toujours grand
assortiment de CRAVATES.

Serre 36a **Cercle Ouvrier** Serre 36a
Ancienne Synagogue
Locaux gratuits à la disposition des sociétés
et des syndicats ouvriers pour assemblées
générales. — Petites salles pour comités.

SIMON LÉVY BALANCE 10a
La Chaux-de-Fonds
Spécialité de vins fins : Maçon, Bourgogne, Beaujolais, Ca-
lifornie. — Bons vins de table garantis naturels depuis
40 francs l'hectolitre.

Vve Jean Strüblin 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, 2
Meubles et Outils de jardin ; Treillis.

Jean Behringer tourneur et menuisier
Fritz Courvoisier 16
Fabrication et rhabillages de scies en tous genres

J.-B. STIERLIN
Téléphone Rue du Marché 2 Téléphone
Produits Chimiques, Pharmaceutiques et Alimentaires

Lait stérilisé naturel
à la laiterie

7, RUE DU VIEUX OIX, 7

Recommandé par les autorités médicales

Photographie Hugo Schœni

94 Rue Léopold Robert 94

Bassi-Rossi 15 Rue du Collège 15

Le magasin d'Habilllements le plus assorti pour la classe ouvrière.

L'Actualité

Tout bouge !

Depuis quelques jours une grande activité règne à Neuchâtel dans les milieux où l'on s'occupe d'organisation du cinquantième de la République et du Tir fédéral de 1898. Les journaux sont littéralement bombardés d'appels et de communications. On comprendra que nous ne puissions pas les reproduire *in extenso* ; un numéro de la *Sentinelle* n'y suffirait pas, mais comme nous n'avons aucune raison de paraître boudeurs et de refuser cette copie officielle qui nous tombe du ciel, nous en publierons les passages essentiels qui intéressent à coup sûr nos lecteurs.

A tout seigneur, tout honneur, commençons par la proclamation du Conseil d'Etat. En conviant le peuple à célébrer les 10 et 11 juillet 1898 le cinquantième de Neuchâtel, le Conseil d'Etat explique comme suit la portée de cette fête :

Nous célébrerons dans ces jours de fête le souvenir de l'événement historique qui, il y a cinquante ans, a fait de Neuchâtel une République maîtresse de ses destinées et du peuple neuchâtelois un peuple pouvant disposer librement de lui-même !

Nous célébrerons dans ces jours de fête le souvenir du 1^{er} mars 1848, du jour mémorable où notre peuple a pris définitivement conscience de lui-même, de ses droits et de ses libertés, et affirmé, par un acte de sa volonté énergique, qu'il voulait être indépendant et souverain, et qu'il voulait en même temps s'unir définitivement à la Suisse et entrer pour toujours dans la famille des Confédérés !

Nous célébrerons dans ces jours de fête le souvenir des fondateurs de la République et, en payant la dette de reconnaissance que nous avons contractée envers eux, nous donnerons à la conscience nationale la satisfaction d'un grand devoir accompli !

Nous affirmerons solennellement, dans un monument national symbolisant à la fois le souvenir de notre émancipation républicaine et celui de notre entrée dans la Confédération, notre sentiment de profonde reconnaissance pour l'œuvre libératrice de 1848 et notre sentiment de profond attachement à la Suisse !

Nous affirmerons enfin, dans ces jours de fête, devant nos confédérés qui y seront conviés, l'union de tous les Neuchâtelois, rapprochés et confondus désormais sous les plis du drapeau de la République dans un même esprit de concorde et de paix et dans une même pensée de dévouement à nos institutions républicaines !

Faisant trêve pour un moment au labeur de la vie quotidienne, nous nous réunirons dans ces jours de fête pour goûter tous ensemble les joies pures et fortifiantes du patriotisme et pour

puiser dans ce culte des grands souvenirs de la patrie une nouvelle provision de force morale, de confiance réciproque et d'affection commune pour poursuivre courageusement nos destinées.

Puis vient l'annonce de la souscription nationale, fixée comme on sait au 22 novembre prochain.

Il faut, dit le Conseil d'Etat, que chaque citoyen, quelle que soit sa position, puisse apporter joyeusement et patriotiquement son offrande à l'œuvre commune et puisse dire qu'il a fait sa part, si modeste qu'elle soit, dans cet hommage solennel que nous voulons rendre aux souvenirs de notre histoire et aux fondateurs de notre République.

Passons maintenant à la pièce historique Neuchâtel-Suisse. Voici les renseignements qu'on nous donne :

A cette heure, sur les 12 tableaux qui composent Neuchâtel-Suisse, deux sont déjà en répétition : le 1^{er} (*Saint-Jacques*), qui est étudié par des acteurs et figurants du Landeron, et le IV (*Les tables*), qui sera monté par le district du Val-de-Ruz. La distribution des rôles n'a pas souffert de difficultés, et M. Philippe Godet a rencontré jusqu'ici la meilleure volonté.

Le tableau XI (*1848*), auquel l'auteur a fait subir des remaniements importants, est dévolu au Val-de-Travers. Le même zèle et le même entraînement se manifestent dans ce district, où l'on a procédé dimanche à la répartition des rôles. La première répétition aura lieu le 9 novembre à Travers.

Le tableau IX (*Le service fédéral*), primitivement destiné au Val-de-Travers, sera proposé au district de Boudry, qui n'avait pas cru devoir, au début, réclamer, comme les autres districts, une part dans l'exécution de la pièce, mais qui paraît désireux aussi de s'y intéresser.

Au Locle, appartient le tableau III (*Le Crêt-Vaillant*) ; à la Chaux-de-Fonds, les tableaux VIII et X (*La Carmagnole et les Armes-Réunies*). La distribution des rôles sera faite prochainement, et les répétitions pourront sans doute commencer aux Montagnes avant la fin de l'année.

Il reste quatre tableaux à monter à Neuchâtel. Un certain nombre d'acteurs sont déjà désignés, mais il y a encore bien des rôles à pourvoir et surtout des figurants à recruter, ce que l'auteur se propose de faire aussitôt qu'il aura achevé le même travail dans les autres districts.

Le total des acteurs et figurants se montera à environ cinq cents.

La musique que M. J. Lauber a composée pour les intermèdes a été récemment soumise au Comité spécial et à l'auteur des tableaux, qui en sont extrêmement satisfaits.

Le théâtre où sera jouée la pièce est en construction, au rond-point voisin de l'Académie, sous la direction de M. Paul Bouvier. Déjà la cage de la scène est érigée, et elle occupe à elle seule un vaste espace.

Les décors sont à l'étude ; plusieurs de nos artistes s'en occupent avec un grand dévouement.

Un comité spécial, qui s'est mis le premier à l'œuvre et a travaillé depuis une année, avec une régularité et un zèle exemplaires, a étudié, dessiné et peint tous les costumes, ce qui n'est pas une mince besogne pour une pièce qui embrasse toute notre histoire depuis le XV^{me} siècle jusqu'à 1848.

Le communiqué se termine par un appel au bon vouloir de ceux qui seraient disposés à prêter leur concours de figurants ou de chanteurs.

Vient encore l'appel du comité d'organisation et du comité des prix aux tireurs suisses, à la population et à ses autorités.

Il débute par rappeler que le Tir fédéral est la solennité nationale par excellence grâce à l'importance du but patriotique qu'elle se propose, celui d'augmenter le nombre et l'habileté de nos tireurs et de fournir une base solide à notre défense militaire pour pouvoir faire respecter la Patrie.

Le Tir fédéral est encore la première de nos fêtes nationales, parce qu'elle contribue plus qu'une autre à fortifier le sentiment national, le sentiment de notre unité morale planant au-dessus de nos diversités d'origine, de race et d'opinion, l'idée du dévouement à la patrie commune, et le lien toujours plus étroit qui doit unir les confédérés.

Le manifeste dit que rien ne sera négligé pour que l'accueil réservé à nos Confédérés soit digne de ses devanciers et pour qu'il laisse à tous les meilleurs souvenirs.

D'ailleurs, nous sentons que nous avons des devoirs particuliers à remplir et une dette de reconnaissance à payer à nos confédérés.

Nous ne pouvons oublier en effet ce que nous devons à la Suisse et ce qu'elle a fait pour son dernier enfant d'adoption, et aujourd'hui que nous sommes étroitement unis à ses destinées, nous voulons témoigner bien haut à nos confédérés, dans la réception que nous leur préparons, les sentiments de reconnaissance et d'affection que nous leur gardons au fond du cœur et la joie que nous éprouvons d'être réunis pour toujours à la famille helvétique.

Nous célébrerons à la même époque le cinquantième anniversaire de notre émancipation politique et de notre réunion définitive à la patrie suisse et nous inaugurerons un monument destiné à perpétuer le souvenir de ces événements et à affirmer solennellement, en même temps que notre reconnaissance aux hommes qui ont accompli l'œuvre de 1848, notre fidélité inébranlable à la patrie suisse !

Vous trouverez donc au prochain Tir fédéral le peuple neuchâtelois uni dans un même élan de reconnaissance et d'allégresse patriotique pour vous recevoir et pour vous fêter et résolu à tous les efforts pour que le Tir fédéral de 1898 soit une fête vraiment digne de la patrie suisse.

Puis il sollicite les dons d'honneur disant que nous saurons faire largement notre part dans le canton, mais que nous avons besoin néanmoins du concours généreux de tous les tireurs et de la Patrie tout entière.

Nous adressons cet appel à tous les tireurs et amis du tir, à toutes les Sociétés de tir, aux colonies suisses à l'étranger, aux Autorités de la Confédération et des cantons, à la population de la ville et du canton de Neuchâtel et à la population suisse tout entière et nous exprimons d'avance notre vive reconnaissance à tous nos généreux donateurs.

Comme on le voit, on se démène à Neuchâtel dans les sphères officielles et dans les différents comités. Puissent tous les appels adressés tomber dans des cœurs disposés à les bien recevoir et à y répondre !

La Suisse socialiste

Militaromanie. — Malgré les déclarations de M. Muller, qui ne laissent rien à désirer au point de vue de la netteté, il paraît cependant que notre ami Wullschleger avait raison de soulever dans son interpellation contre les procédés de cer-

taines instructeurs l'incident de Thoun. On lit dans la plupart des journaux l'information suivante :

« L'affaire de la baignade de Thoun connue aussi sous la désignation d'« affaire des caleçons » va faire l'objet d'une enquête disciplinaire ordonnée par le département militaire fédéral. »

Comment se fait-il si une enquête disciplinaire n'a pas encore eu lieu que M. le chef du département militaire fédéral ait taxé de « potins » et de « racontars » cette histoire et qu'il l'ait pris de très haut à l'égard de ceux qui révélaient ces faits. On avouera que voilà une enquête bien tardive et qui ne pourra que confirmer les solennelles déclarations de notre « ministre de la guerre. »

Berne. - Thoun. - Cinq à six cents ouvriers des ateliers fédéraux et de l'administration se sont constitués en agitation. Ils ont nommé un comité de 13 membres qui aura pour mission de chercher à obtenir tout d'abord une amélioration de la situation des ouvriers employés depuis un certain temps, notamment des pères de famille. Les ouvriers négocieront par l'entremise de ce comité seulement.

Zurich. - Assurance mobilière obligatoire. - Le Grand Conseil a abordé la discussion sur l'entrée en matière sur le projet d'assurance mobilière obligatoire. Le rapporteur de la majorité parle pour, celui de la minorité contre l'entrée en matière. M. Nægeli, conseiller d'Etat se prononce dans le sens de l'entrée en matière, puis la suite de la discussion est renvoyée à demain.

Echos de la grève du Nord-Est. - Il ressort d'une communication de la direction du Nord-Est au Conseil d'administration que le surcroît de dépense occasionné par les améliorations de traitement accordées à la suite de la grève aux ouvriers employés à poste fixe représente un total de 550,000 fr.

Singulier jugement. - La presse discute le jugement rendu dernièrement à Zurich et d'après lequel les quittances postales ne suffisent pas pour établir qu'un paiement a bien été effectué. On fait observer que le tribunal d'Empire allemand s'est prononcé dans le même sens. Les *Basler Nachrichten* qui ont critiqué très vivement le jugement du tribunal zurichois, n'admettent point l'argument emprunté à l'Allemagne et maintiennent que la quittance postale d'un mandat - car c'est de cela seulement qu'il s'agit - doit faire foi en matière de paiement. Chez nous, dit-elle, le mandat est toujours envisagé dans le commerce comme l'équivalent du paiement comptant. La poste est une institution d'Etat, qui jouit d'un monopole et qui a par conséquent certaines obligations vis-à-vis du public. Il importe que l'expéditeur d'un

mandat de poste soit fondé à admettre avec toute certitude qu'il a acquitté sa dette pour le montant du mandat.

Genève. - L'élection du Conseil d'Etat. - A Genève, on est en pleine fièvre électorale. Les radicaux ayant eu le bon esprit de faire une concession aux socialistes, tous les éléments progressistes pourront marcher unis. Notre confrère le *Peuple de Genève*, qui a tiré un numéro exceptionnel pour cette circonstance, résume en de bons articles le programme du parti ouvrier socialiste. Parlant de la résolution des radicaux de porter notre camarade Fritz Thiébaud comme candidat du parti ouvrier, le *Peuple* écrit :

« Cette décision, dont nous avons salué la venue avec un profond plaisir, ouvre aux hommes de progrès de notre pays une ère de travail utile, fécond et durable.

De nombreuses réformes s'imposent; l'incurie administrative du gouvernement qui vient de s'effriter si lamentablement sous les coups de l'opinion publique, laisse le canton aux prises avec une foule de questions dont la solution nous vaudra certainement, pour un grand nombre d'années, un regain de prospérité et surtout de justice et de fraternelle solidarité.

Pour cela il faut que radicaux et socialistes marchent de la main dans la main; que les divergences de personnalité fassent place à la lutte loyale et franche pour les idées.

Nous pouvons, quant à nous, déclarer hautement à qui veut l'entendre, que, fermes comme le roc, nous irons tous à la lutte, avec notre programme, avec nos doctrines et avec les hommes dont le sens politique a permis la concentration de tous ceux qui regardent devant eux, qui sondent l'avenir et y entrevoient la venue d'une ère de liberté, de fraternité, de véritable progrès économique et politique. »

Au hasard de la lutte. - Il ne fait pas bon à Genève, ce jour-ci, pour les correspondants de journaux qui prennent parti dans la lutte engagée entre les conservateur et les progressistes. Témoin ce qui arrive à M. F. Nessi, qui pour avoir voulu mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce s'attire du *Genevois* cette algarade :

« M. F. Nessi. - Mes amis, tenons-nous bien; l'ineffable M. F. Nessi, avocat, correspondant de la *Suisse libérale*, dit que le *Genevois* ne vit que de confusion et prend constamment tare pour barre, que les radicaux ne se nourrissent que de phrases creuses et n'ont jamais rien fait. Ils n'ont ni idées, ni principes.

Quel terrible homme! on est unique dans sa famille! *Tunica Nessi!* »

Inutile de dire que nous suivons avec beaucoup d'intérêt les péripéties de ce combat et que nous serons heureux d'enregistrer l'élection de notre ami Thiébaud, qui a de nombreux et fidèles amis à la Chaux-de-Fonds.

Mouvement professionnel

Remonteurs à Neuchâtel. - On nous écrit :

Veillez accorder l'hospitalité de vos colonnes pour le communiqué suivant, vous expliquant la situation qui est faite aux ouvriers remonteurs de la fabrique David Perret et fils au Plan à Neuchâtel.

Il est triste de voir à quelle situation les ouvriers remonteurs sont arrivés en travaillant 11 heures par jour.

Les ouvriers les plus habiles arrivent à gagner 100 à 120 fr. par mois; la généralité ne gagne qu'en moyenne 50 à 60 francs par mois.

On nous dit aussi que la loi sur les fabriques ainsi que le règlement intérieur et celui de la caisse de secours ne sont nullement respectés. Nous voulons passer sous silence, pour le moment, certains cas commis, nous réservant d'en faire la publication si l'utilité se présente.

Pour instruire ses ouvriers, le patron de cette fabrique fait tous les ans cadeau à ces derniers de l'almanach de Neuchâtel; on nous dit que le prix de cet almanach est payé par les intérêts de la caisse de secours.

Un ami de la vérité.

Le Tour du Monde

Etats-Unis

Obsèques. - Les obsèques de Henry George, le candidat socialiste défunt, à la mairie de New-York, ont donné lieu à une manifestation telle qu'on en avait pas vu, dit le *Herald*, depuis la translation des restes du général Grant.

Le corps était exposé dans le hall de l'hôtel du Grand Palais central, qui fut ouvert à la foule dès le matin.

Derrière le catafalque, sur une draperie, était placé un faisceau de drapeaux américains, au centre duquel se trouvait le portrait du défunt, représenté également par une statue de bronze, œuvre de son fils Richard.

La foule contenue par 250 policemen a commencé à défilé en silence jusqu'à trois jours où, en présence des autorités municipales, a commencé la cérémonie religieuse, suivie de discours.

A sept heures, le cortège funèbre a quitté le hall. Le corbillard était trainé par 16 chevaux et suivi par de nombreuses délégations, des bandes de musique et plus de trente mille hommes dont un certain nombre portant des torches. Le cortège officiel a pris fin devant l'hôtel de ville de Brooklyn et le

convoi a continué jusqu'à Fort-Hamilton où résidait Henry George. Le corps a été inhumé au cimetière de Greenwood.

En Pays Neuchâtelois

La suppression des lods. - A l'occasion des noces d'or de la République, M. L. B. J., dans la *Feuille d'avis du Val-de-Ruz* demande la suppression du lods. Voici un fragment de son article :

« Depuis la République, la suppression du lods a été souvent réclamée par des intéressés, sans que l'Etat ait, jusqu'ici, approuvé ces tentatives de nivellement de ce reste du moyen-âge; Piaget envisageait que le nouvel ordre de choses pouvait s'en passer après quelques années. Mais, ici, l'habitude fiscale du pouvoir a été plus forte que les désirs fort compréhensibles d'une partie notable de notre population. Il ne paraît pas aujourd'hui, alors que la tendance journalière de l'Etat est de percevoir en tout et partout, que les vœux des adversaires du lods soient réalisables: souvent on a promis, en haut lieu, de l'abolir, mais on a toujours renvoyé à plus tard.

Le produit annuel du lods ou des lods suivant le langage actuel, était, de 1882 à 1891, de fr. 212,000 par an, ce qui fait plus de deux millions pendant ces dix années; à partir de 1895, il dépasse annuellement fr. 300,000 et ascende même en 1896 à fr. 334,000. Tous les districts du canton y coopèrent, surtout ceux de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds, dont le produit annuel est de plus de fr. 70,000 par district. Le district de Boudry produit davantage que le grand district du Locle, parce que les mutations de propriétés, par suite d'achats de vignes, y sont plus fréquentes; les deux districts du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz sont moins productifs. Ainsi la moyenne annuelle de votre district est inférieure à fr. 20,000, mais c'est toujours un joli denier qui passe des poches des acquéreurs dans les caisses de l'Etat.

La République, parfois généreuse, et qui peut l'être aujourd'hui, grâce aux ressources de l'alcool, pourrait proposer pour notre cinquantenaire de 1898, la suppression pure et simple du lods; ce serait un cadeau de noces d'or que le peuple neuchâtelois accepterait volontiers, au premier mars prochain. Nos meilleurs souhaits pour que cette idée prenne corps dans nos sphères officielles, d'ici au printemps prochain, quitte à ce que nous soyons dotés du timbre, qui sentirait moins le féodalité. »

Nous approuvons en plein cette mesure que nous avons réclamée nous-même dans la *Sentinelle*, mais nous

Les errants de nuit

par Paul Féval

Deuxième partie

89

Les ruines d'Orval

Gertrude fit le signe de la croix.

— Qu'arrivera-t-il de tout ceci? dit-elle; le pauvre petit Pierre est encore bien faible pour n'avoir plus ni son père ni sa mère.

Elle apporta une jarre d'eau près du loup, qui but avidement. Comme l'avait dit Nerea, le loup s'était mis à l'eau plus d'une fois, mais il n'avait pas eu le temps de boire. Il lampa une douzaine de gorgées d'un air languissant, puis il mit sa tête contre terre. Gertrude lava sa patte dont l'os était fracassé par une balle. Elle pansa la plaie, et le loup reconnaissant lui lécha les mains.

Honorine était assise près du foyer. Ses bras tombaient; ses yeux étaient fixes; elle semblait anéantie. Gertrude alla chercher Mathieu dans la seconde chambre. Il vint et baisa le loup comme si c'eût été un enfant. Ses yeux se tournèrent lentement vers Honorine. Son regard était doux et respectueux. Aussitôt que Mathieu eut quitté la pièce du fond, Nerea échangea deux paroles avec lui, une demande et une réponse, puis elle disparut derrière un des poteaux.

— Voilà une heure après minuit qui vient de sonner aux forges, dit Gertrude; l'enfant tarde bien à revenir!

Mathieu ne répondit point.

— M'entends-tu, mon homme?

— Celui et celle qui ont sauvé notre petit Pierre sont notre toit, répliqua Mathieu après un silence; comment se fait-il que nous n'ayons point de joie? Tant que le moine a vécu, j'étais en repos. Ce qu'il ordonnait, je le faisais: c'était toujours bien.

A présent, je suis comme un aveugle et je marche au hasard: personne ne me commande plus.

Sa tête s'inclina sur sa poitrine. Tout à coup Honorine dit :

— Je veux voir Hector. Je suis venue pour cela.

Mathieu et sa femme échangèrent un regard.

— La Nerea est auprès de lui, répondirent-ils tous les deux en même temps, elle le veille.

Honorine se leva.

— Fermez la porte! ordonna-t-elle; ne savez-vous point qu'on le cherche pour le tuer?

— Plût à Dieu, répondit Mathieu, qu'il ne courût nulle part ailleurs plus de danger que dans ce pauvre chez nous!

— S'ils venaient, demanda Honorine, dont l'accent et le geste avaient des naïvetés d'enfant, seriez-vous assez forts pour le défendre?

— Autour des forges de la Soye, bonne demoiselle, répondit Gertrude, ce n'est plus le pays perdu. Il y a ici des hommes qui gagnent leur pain à travailler. Nous sommes aussi en sûreté ici que dans les villes de Sedan et de Montmédy.

— Alors, fit M^{lle} de Blamont, rassemblant ses idées avec fatigue, alors il ne faut pas le laisser sortir d'ici, jamais, jamais!

Ce fut Mathieu qui répliqua :

— Bonne demoiselle, que Dieu vous donne le pouvoir de l'y retenir! Nous sommes ici pour lui obéir; et quand il dit: « Je veux! » personne ne lui résiste.

— Même s'il voulait mourir?

Mathieu répéta lentement :

— Même s'il voulait mourir!

Puis il ajouta, en baissant la voix :

— De pauvres gens comme nous ne peuvent rien contre ce qui est prédit.

Honorine sentit qu'on lui touchait l'épaule. Elle se retourna. C'était Nerea qui était auprès d'elle.

— Venez, dit la fille de Giovan.

Mathieu objecta :

— Il a défendu qu'on l'éveille avant deux heures du matin sonnées.

— Je sais ce que je fais, répondit Nerea.

Puis s'adressant à Honorine, elle répéta :

— Venez!

Elle prit le flambeau qui était sur un billot, auprès du foyer, et précéda Honorine dans la deuxième chambre. Mathieu se jeta tout habillé sur le grabat. Gertrude s'assit sous le manteau de l'âtre et tira son chapelet.

La seconde chambre était beaucoup plus grande que la première et de forme très irrégulière. Elle pénétrait dans le sol selon le hasard des anciens travaux des mines. Il y avait ça et là des trous qui auraient pu

former de vastes cabinets. Auprès des poteaux était une caisse de sapin qui contenait de la paille. Ce devait être la couchette de petit Pierre. Le reste de la pièce souterraine était complètement dénué de meubles, sauf la partie occupée par le maréchal-des-logis Hector. Son lit se trouvait tout au bout. Une toile usée, mais propre, tenue par un ceaceau de barrique, lui faisait un rideau. Il y avait auprès du lit deux escabeaux, dont l'un supportait deux pistolets, l'autre un sabre, Hector était couché tout habillé. Son costume consistait en un pantalon de paysan et une blouse de toile écru. Son cou restait à découvert. Sa tête, pâlie par suite de sa blessure, ressortait en blanc sur l'oreiller de cotonnade bise.

Il dormait, la tête appuyée sur son bras. La fièvre mettait un point rouge à ses pommettes. Parfois, ses lèvres s'agitaient tout à coup, comme s'il eût menacé dans son rêve un imaginaire ennemi; et d'autres fois, un sourire naissait autour de sa bouche entrouverte.

Nerea conduisit Honorine jusqu'au chevet du lit d'Hector. Elle posa le flambeau rustique sur un billot servant de table de nuit. La demie après une heure de nuit sonna au beffroi de la Soye. Nerea retourna dans la chambre d'entrée et en apporta une escabelle.

— Asseyez-vous là, dit-elle; moi, je vais me retirer.

— Restez! voulut dire Honorine.

(A suivre.)

« croyons qu'il existe un impôt préférable à celui du timbre, c'est l'impôt sur les successions en ligne directe, pourvu qu'il soit progressif et qu'il n'atteigne que d'une façon très modérée, les petites fortunes fruit du travail personnel et de l'épargne, c'est-à-dire les seules qui soient respectables.

Le droit du vieillard. — Dans un excellent article, M. F. Porchat revendique ce qu'il appelle le droit du *vieillard*. Détachons du *National* les passages suivants :

« Le *National suisse* de samedi contient une correspondance de St-Imier renfermant des affirmations d'une pénible vérité : « De plus en plus l'homme âgé a de la peine à trouver l'occasion qui doit le nourrir ; en d'autres termes, il ne fait pas bon devenir vieux. »

Je pense qu'il en est ainsi pour la généralité des travailleurs des deux sexes, mais je crois que, dans notre pays, les vieux horlogers sont les plus à plaindre. Il faut connaître de près notre industrie nationale et ceux qu'elle occupe pour savoir qu'elle est la situation d'un remonteur dont la vue est affaiblie et les mains tremblantes, d'un graveur usé par le microscope qu'il a eu trente ou quarante ans à l'œil, d'un émailleur pendant des années devant une fournaise, d'un boîtier toujours debout devant son tour. Que faire quand la vue manque, quand les doigts n'ont plus leur habileté, quand les jambes se refusent au service de la pédale ? Que faire quand partout on vous repousse sous le seul prétexte que vous êtes trop âgé ?

« Impossible de se mettre à de gros travaux qui exigent des bras exercés et la peau cauleuse et d'ailleurs comment supporter les intempéries alors que toute l'existence s'est passée au comptoir ou à l'atelier surchauffé ? Le vieil horloger, s'il n'a pas des économies ou des ressources de sa famille, est fatalement condamné à une longue agonie : de jour en jour son modeste gain diminue, de jour en jour il doit réduire ses dépenses

et la mort est trop souvent pour lui une réelle délivrance.

« Mon tableau est poussé trop au noir, dira-t-on ! Je voudrais sincèrement être dans l'erreur, mais je doute qu'une enquête contradictoire à la Chaux-de-Fonds, au Locle, à la Sagne, aux Ponts, partout où il y a des horlogers, obtienne un meilleur résultat.

« J'ai dit que toutes les assurances sont nécessaires. On ne saurait donc trop désirer que les projets fédéraux et cantonaux arrivent bientôt à une définitive et bonne solution. Il ne s'agira pas toutefois de se reposer sous les lauriers conquis ; il faudra, au contraire, persévérer dans la grande réforme de notre époque et compléter l'œuvre ébauchée par l'application de l'assurance contre la vieillesse, c'est-à-dire par une institution que réclament en même temps la logique des choses, la reconnaissance envers nos prédécesseurs dans la lutte pour l'existence, le respect des vétérans du travail, la solidarité entre tous les combattants pour la vie, la vraie fraternité humaine et le droit du vieillard.

Maladies contagieuses. — Nous venons de recevoir le dix-neuvième compte-rendu médical de l'hôpital de Chantemerle où l'on traite les maladies contagieuses. Il en résulte que la marche de l'établissement a été normale tant au point de vue des malades qu'au point de vue financier. En 1896, il y a eu 258 galeux, dont 182 hommes et 76 femmes avec un total de 108 journées de traitement. Ces malades se répartissent par district comme suit : Neuchâtel, 80 ; Boudry, 72 ; Val-de-Ruz, 44 ; Val-de-Travers, 33 ; la Chaux-de-Fonds, 2 ; Locle, 11. Hors du canton, 5, et en passage, 11. Dans le 3^e pavillon, d'autres malades au nombre de 35 ont été soignés, savoir 27 hommes et 8 femmes, avec un total de 857 journées de traitement. Ces malades proviennent des districts suivants : Neuchâtel, 12 ; Boudry, 2 ; Val-de-Ruz, 2 ; Chaux-de-Fonds, 7 ; Locle, 2. Hors du canton, 6 ; en passage, 4.

M. le Dr Cornaz père, dans un rapport qui n'est pas banal, raconte au sujet de la collecte à Neuchâtel les deux petits incidents suivants qui sont un faible échantillon des difficultés que rencontrent ceux qui veulent bien s'occuper de collecter pour Chantemerle.

Un député au Grand Conseil refusa de prendre part à notre collecte, parce que le soin de ces malades devrait regarder l'Etat et les communes ; mais il oublia d'ajouter pourquoi il n'avait jamais fait au sein du Grand Conseil une motion en faveur de ceux-ci. Un autre monsieur dit qu'il ne donnerait rien, vu qu'il avait contribué à la collecte en faveur des Arméniens quoique celle-ci fût contre ses convictions ; singulier aveu, qu'il ne compléta pas en spécifiant si c'était peut-être parce qu'il était d'accord avec le but que nous poursuivions qu'il nous refuse sa pite.

La vie locale

Réunion du groupe des membres socialistes au Conseil général. — Les membres socialistes faisant partie du Conseil général sont convoqués par *devoir* pour le dimanche 7 novembre à 10 heures du matin au Cercle ouvrier, salle de la bibliothèque, avec l'ordre du jour suivant :

Rapport présenté par les membres de la Commission des règlements de la Commune et du Conseil communal.

Concert. Vendredi 5 Novembre à 8 1/2 heures du soir, il y aura au Temple français un concert donné par la célèbre chapelle russe, composée de 40 exécutants (hommes, femmes et enfants) sous la direction du maestro Dimitri Slavianski d'Agrenoff. Nous ne saurions mieux recommander ce concert qu'en empruntant à un confrère français le compte-rendu suivant : Mardi, une surprise venait agréablement nous réjouir. La célèbre chapelle russe, composée de 40 exécutants, sous la direction de M. Dimitri Slavianski d'Agrenoff, de passage en notre ville, voulait bien s'y arrêter et

nous donner une audition de quelques morceaux choisis de son répertoire.

Ce n'était cependant pas sans quelques appréhensions que nous nous rendions au rendez-vous de cette aimable compagnie. Si souvent des réclames tapageuses nous avaient trompé ! Là, au contraire, aucun bruit n'avait décelé la présence de la célèbre troupe : à peine quelques prospectus, de toutes petites affiches, bien modestes, nous annonçaient le concert, et c'était tout.

Mais si l'appréhension s'était imposée à nous, malgré nous, combien fut charmante, stupéfiante la réalité ! Il nous a été donné souvent d'entendre des chœurs, soit d'hommes, soit de femmes, soit mixtes, mais nous n'avons pas entendu encore un ensemble, une justesse, une précision, un fondu de voix comme ce que nous offraient nos amis russes. L'expression était à tel point exacte, que, quoique chantées en langue slave, il nous semblait saisir le sens des paroles. Aussi, le public, si froid d'ordinaire, a été pris d'enthousiasme et les applaudissements, les *bis*, ont prouvé aux chanteurs et à leur chef le plaisir qu'ils lui faisaient éprouver. La soirée s'est terminée par le chant de la *Marseillaise*, en russe, et l'hymne russe, écoutée debout.

La Tombola en faveur des Bons Tempeliers suit sa marche progressive. Parmi les nombreux lots déjà reçus, son Comité possède une fort belle collection d'objets divers, qui s'augmentera encore par l'envoi d'autres dons annoncés ou promis. Dans ces conditions, la vente de ces billets au prix de un franc donnant droit à 2 numéros, a gagné la faveur du public de notre ville toujours sympathique aux œuvres de bienfaisance.

Une exposition provisoire de quelques lots seulement, sera visible à partir du 2 novembre prochain dans la devanture des anciens magasins de l'Ancre, rue Léopold-Robert n° 19.

Communiqué.

Ca 12000 étoffe d'Habits en couleurs et Dessins
Gravures de Modes gratuit. Echantillons franco
GETTINGER & Cie., ZURICH.

LOGEMENTS
pour St-Georges 1898

Léopold-Robert 84. 2me étage de 3 pièces et corridor 670 fr.
Serré 103. 3me étage de 3 pièces et corridor 600 fr.
Doubts 155. 1er, 2me et 3me étages de 4 pièces et bout de corridor.
Doubts 153. 1er et 3me étages de 3 pièces et alcôve.

Parc 75. Pignon de 3 pièces 400 fr.
Parc 82. 1er étage de 3 pièces 520 francs.
Progrès 99. 2me étage de 3 pièces 470 fr.

Temple-Allemand 95. 2me étage de 2 pièces 375 fr.

Temple-Allemand 81. Plusieurs logements modernes de 3 pièces avec alcôve, parquet partout et gaz installé.

S'adresser à M. Alfred GUYOT, gé-rant, Rue du Parc 75.

MODES
Madame L. Dubois
14, Rue de la Demoiselle, 14
annonce à sa bonne clientèle amis et connaissances qu'elle a reçu de Paris un très joli choix de CHAPEAUX modèles, formes et rubans haute nouveauté, plumes naturelles, fleurs, etc. Réparations. Prix modérés. Se recommander.

Remonteur
On demande pour entrer de suite, un ébéniste au travail. Ouvrage lucratif. Petites pièces cylindre. S'adresser chez M. A. Ritschard Brunner, Léop. Robert 55.

A. PERRIN-BRUNNER
55, Rue Léopold-Robert, 55 764
CHAUX-DE-FONDS

Rhabillage de Boîtes Or et argent

Matières Or et Argent
Achat de Bijouterie et Boîtes de Montres usagées
Traitement de résidus de dorages et balayures

BRASSERIE du CASINO
Tous les jours
ESCARGOTS
à la mode suisse
TOUS LES LUNDIS 750
Gâteau au Fromage
et Gâteau aux Oignons
Consommations de 1er choix
Se recommander, Aug. VERGELI.
Achat et Fonte

FEUILLETON DE LA SENTINELLE
Le capitaine Lachesnaye
par ERNEST CAPENDU

La Chesnaye fermait la marche. Derrière lui venaient Diane et Aldah.

En passant devant l'endroit où Caméléon, aux trois-quarts suffoqué, était dans l'incapacité de tenter un geste, Reynold fit un mouvement comme s'il eût eu l'intention d'arrêter les argotiers qui le précédaient pour leur communiquer un nouvel ordre, mais il n'acheva pas ce mouvement ébauché.

Changeant probablement de résolution, il courut à Caméléon, se pencha vers lui, examina la qualité des liens qui le retenaient captif, et celle de l'étoffe qui étouffait ses cris, puis, très-rassuré sur l'excellent état des cordes et du bâillon, il revint vers les jeunes filles en murmurant à part lui :

— Il vaut mieux ne pas le tuer maintenant. Peut-être l'utiliserai-je !... Si Humbert existe encore, ainsi que cela peut bien être, Caméléon me servira.

Fleur-de-Pommier avait atteint l'ouverture donnant sur la mer, et devant laquelle flottdit la corde communiquant avec les falaises ; là, il s'était arrêté, attendant l'ordre de son chef, et les argotiers demeuraient station-

naires, entassés qu'ils étaient, dans la galerie étroite.

— En avant ! dit La Chesnaye, en haut ! Fleur-de-Pommier s'appréta à opérer l'ascension périlleuse.

Le jour était entièrement levé. Cet instant correspondait exactement avec celui où maître Eudes, après avoir gravi le versant escarpé de la falaise, s'arrêtait au sommet, et, se rejetant brusquement en arrière, après avoir interrogé du regard le sommet du rocher, rejoignait en pâlisant l'endroit où l'attendait Richard.

La corde

La corde qui descendait le long de la falaise était, nous l'avons suffisamment expliqué, attachée perpendiculairement au-dessus de l'ouverture des grottes.

Cette corde, ce moyen de salut pour ceux qui se trouvaient enfermés dans l'intérieur, ce seul chemin pour parvenir au repaire des bandits, avait été fabriquée avec un soin inouï et qu'explique parfaitement son extrême importance si l'on songe que cette unique communication avec le dehors était de première utilité pour les gens de La Chesnaye.

Cette qualité de solidité à toute épreuve était au reste la plus nécessaire. Toujours sur le qui-vive, toujours dans la crainte d'une surprise, les bandits devaient pouvoir,

à un moment donné, s'élaner tous sur la même voie de communication entre leur antre et les falaises.

Pressés de quitter les grottes en emportant le butin que leur avait forcé abandonné la générosité de Reynold, les argotiers s'apprétaient à grimper presque tous à la suite l'un de l'autre ; le premier qui atteindrait les falaises devait aider le suivant, lequel prêterait son aide au troisième, et ainsi de suite, pour achever le voyage difficile, car les argotiers n'avaient pas pour eux la grande habitude que possédaient les bandits.

Pendant que l'expédition se préparait ainsi, La Chesnaye, ou Reynold, ou le comte de Bernac (puisque encore une fois le même personnage jouait à la fois ces trois rôles différents), La Chesnaye, disons-nous, s'occupait du soin d'emporter Aldah et Diane.

Ne voulant confier à aucun de ses compagnons l'un ou l'autre de ces précieux fardeaux, certain que ni l'une ni l'autre des deux jeunes filles ne pourrait parvenir à opérer seulement la moitié de l'ascension en étant réduite à ses propres forces, n'osant pas porter lui-même l'une d'elles au sommet des falaises, puis, laisser celle-là et redescendre prendre l'autre, dans la crainte que celle qu'il abandonnerait ainsi durant quelques minutes ne lui échappât par un événement qu'il ne pouvait prévoir, mais qui

cependant était strictement possible, Reynold hésitait, cherchait, inventait un moyen de sortir d'embarras.

Enfin, quittant la galerie, il retourna précipitamment dans les grottes au moment où Fleur-de-Pommier s'élançait dans l'espace, suivi par le premier rang des argotiers.

Reynold revint presque aussitôt, tenant à la main deux magnifiques écharpes du plus beau cachemire indien.

— Donnez-moi vos bras, Diane, dit-il d'une voix douce en s'adressant à la fille du prévôt de Paris.

— Mes bras ? répéta Diane.

— Oui, tendez-les en avant en rapprochant les poignets.

— Que voulez-vous donc faire ?

— Vous attacher les mains.

— M'attacher ! s'écria la jeune fille en reculant.

— Diane, je vous en conjure ! obéissez-moi sans lutter contre ma volonté ; il s'agit de vous, de votre salut. Il faut bien franchir le gouffre pour être libre, et si vous refusez de faire ce que je vous demande, je ne pourrai peut-être arracher d'ici que l'une de vous deux.

— Nous partirons ensemble, dit vivement Aldah.

— Oui, ensemble toutes deux, je vous le jure, mais encore une fois, obéissez-moi. (A suivre)

Civet de Lièvre

au vin

VENTE AU DETAIL

LIÈVRE entier du Pays
à fr. 1.10 la livre

LIÈVRE entier de Bavière
à fr. 80 ct. la livre

Arrivages réguliers

de

713

Gibiers à Plumes
Comestibles

A. STEIGER.

Fonte, Achat et Essai

de

Matières d'or et d'argent

L. COURVOISIER

essayeur-juré

61, Rue de la Serre, 61

vis à vis du Contrôle et de la Synagogue
La Chaux-de-Fonds

Café - Restaurant du Centre

5, Passage du Centre, 5

TOUS LES SAMEDIS SOIRS
dès 7 1/2 heures

TRIPES

à la Neuchâteloise

Choucroute nouvelle
avec viande assortie

Se recommande,

736

Le tenancier, COLLIOT.

TEMPLE FRANÇAIS, LA CHAUX-DE-FONDS

Vendredi 5 Novembre 1897, à 8 1/2 h. du soir

— UN SEUL CONCERT —

DONNÉ PAR LA CÉLÈBRE

CHAPELLE RUSSE

composée de 40 exécutants (hommes, femmes et enfants)
DU MAESTRO

DMITRI SLAVIANSKY D'AGRÉNÉFF

avec le concours de

Mlle Marguerite Slaviansky d'Agrién ff

et de

Mme Olga Slavian ky d'Agr neff

Chiffreuse de l'Impératrice Marie, Chevalier de divers ordres russes et étrangers, membre de la Société impériale de géographie, à Saint-Petersbourg, de la Société de géographie, à Lisbonne et à Bucharest. 771

Pour plus de détails, voir les affiches et programmes

Goître, Gonflement du cou.

Veillez, je vous prie, excuser mon silence. Ayant été obligé de m'absenter pendant quelque temps, je ne puis vous répondre qu'aujourd'hui. Grâce à votre traitement, je suis complètement guéri du goître et du gonflement du cou. J'ai pleine confiance en votre traitement et en cas de nouvelle maladie, je m'adresserai de suite à vous. Les Voëttes, Ormont-dessous, (Vaud) le 9 Déc. 1896. Jules Dupertuis, feu Jean. Le Juge de Paix du cercle des Ormonts atteste la vérité de la signature de Jules Dupertuis, laquelle a été faite en sa présence. A Ormont-dessous, le 9. Déc. 1896. Le Juge de Paix: M. Durgniat. Adresse: Policlinique privée, Kirchstrasse 405, Glaris.

Réchauds et Potagers à gaz

Invitation cordiale à tous pour la visite des magasins nouvellement agrandis. Reçu, à l'occasion du terme, un très grand choix de Réchauds et Potagers à gaz, Lustres, Appliques, Lampes diverses, simples et riches, à des prix très modérés. — S'adresser aux magasins

Sébastien BRUNSCHWYLER, 40, rue de la Serre, 40

MAGASIN

681

d'articles de ménage

Antoine SOLER

CHAUX-DE-FONDS

10a, Rue de la Balance
vis-à-vis des 6 Pompes

Grand assortiment

— de LAMPES à suspension —
LAMPES pour magasins et cafés

donnant une forte lumière

LAMPES à pied en tous genres

LAMPES de cuisine et de corridor

QUINQUETS et LAMPES horlogers

QUINQUETS brevetés

tous les accessoires d'éclairage

FOURNEAUX et POTAGERS à pétrole

RÉCHAUDS à esprit de vin

MARMITES, CASSEROLES, CASSES

en fer émaillé très solides

Fers à repasser, Ferblanterie, Bros-

serie, Coutellerie, Couteaux de poche

Services de table, Services à

découper. Assortiment complet en

verrerie pour cafés et restaurants

Porcelaine, Faïence et Cristaux

Poterie, terre à feu, terre de grès

Glaces et miroirs, Verre à vitre

Vitrierie et pos. de carreaux à dom.

SCHORPP & VAUCHER

FABRIQUE D'HORLOGERIE

sont transférés dès ce jour

RUE DU DOUBS, 107

Vins d'Espagne

	Verre perdu	le litre
MALAGA doré, vieux	Fr. 1.65	
" " très vieux	" 2. —	
" " noir	" 1.80	
MADÈRE très vieux	" 2.20	
OPORTO " "	" 2.40	
MONTAGNE, excellente qual.	" 0.40	Sans verre
ROSÉ, très fin	" 0.45	

J. Ledermann - Schnyder

729 Rue de la Serre 61
On porte à domicile. — Téléphone

GUERISON des „flueurs blanches“
et de leurs suites,
ou „maladies des femmes“.
Traitement privé. Réussite certaine
de guérison.

Demander prospectus.
INSTITUT „SANITAS“
GENÈVE 231

Imprimerie H. Schneider, Bienne

Magasins du Printemps

Téléphone 4 Rue Léopold Robert Maison J.-H. Matile Rue Léopold Robert 4 Téléphone

Seule maison de la place ne vendant que des articles de la grande Manufacture Suisse PKZ

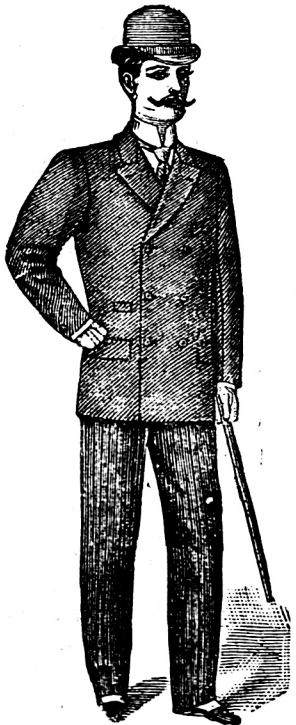
Récompensé par une médaille d'or à l'Exposition nationale 1896

SAISON D'HIVER

Seule maison de la place ne vendant que des articles de la grande Manufacture Suisse PKZ

Récompensé par une médaille d'or à l'Exposition nationale 1896

Aperçu des prix de nos articles:



Manteaux militaires avec capuchon, façon civile et ordonnance à Fr. 65,60,48,40,35

Pardessus avec et sans Pélerines pour Hommes, Jeunes Gens à Fr. 60,55,50,42,38,35,28

„ „ „ pour Enfants . . . à Fr. 28,25,22,18,15,12, 9

Pélerines avec capuchons, doublées satin et flanelle
pr Hommes, Jeunes Gens et Enfants à Fr. 20,18,17,16,12, 9, 8, 7

Vêtements complets pour Hommes et Jeunes Gens . . . à Fr. 60,55,52,48,43,38,35,28

Costumes d'Enfants, haute Nouveauté à Fr. 28,25,22,20,18,15,12,9

Vêtements cérémonie, façon redingote à Fr. 75,68,65

Pantalons haute nouveauté, coupe moderne Fr. 7 à 22

Vêtements sur mesure, travail soigné, coupe élégante Fr. 35 jusqu'à 95

Grand choix de **Gilets de chasse**, Chemises en tous genres confectionnées et sur mesure

Si vous voulez vous régaler allez manger des **ESCARGOTS** ou une **FONDUE** au Café de l'Espérance derrière le Casino. RESTAURATION